

Nombre de Membres du comité :  
65

Séance du 16 février 2023  
L'an deux mille vingt trois et le 16 février à 17 heures 30  
le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à BAZOCHES-LES-GALLERANDES sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Nombre de Membres en fonction :  
65

Nombre de Présents : 40

**Etaiient présents :**  
MMES BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DOUELLE Nadine, HERBLOT Marie-Claude, IMBAULT Sabrina, PAILLOUX Patricia, PELHATE Sophie, PRUNET Delphine, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne

Nombre de Pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimé : 48  
Oui : 48

MM BACHELET Raynald, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BONNIEZ Christophe, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRISSON Jean-Louis, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHAMBRIN Michel, CHOFFY Patrick, COLMAN Philippe, DOUILLET Laurent, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, DUVERGER Thibaud, GAURAT Hervé, GUERINET Patrick, HERVE Olivier, HUBEAU Alain, LAROCHE Pierre, LEOTARD Alexandre, LOURS Philippe, PICAULT Antoine, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre, VILLARD André

Objet de la Délibération :  
**Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2023**

Date de la convocation :  
3 février 2023

**Pouvoirs :**  
Mme BERTHELOT Christine donne pouvoir à M. GAURAT Hervé  
M. BRUNEAU James donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique  
M. CHANCLUD Dominique donne pouvoir à M. BOURGEOIS Martial  
M. CHENE Pascal donne pouvoir à Mme DOUELLE Nadine  
Mme DAUVILLIERS Delmira donne pouvoir à M. BERTHELOT Michel  
M. EUVRARD Didier donne pouvoir à M. BONNIEZ Christophe  
Mme LEVEQUE Marie-Claire donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne  
M. MANGEANT Jean-Claude donne pouvoir à M. GUERINET Patrick

**Secrétaire de séance : M. Patrick GUERINET**

Le Comité syndical du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et les dispositions réglementaires d'application à prendre en compte dans la préparation de l'exercice budgétaire 2017,

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 concernant l'obligation de mise en ligne des documents budgétaires,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 concernant le Débat d'Orientations Budgétaires,

Considérant que les Syndicats mixtes fermés sont tenus d'appliquer les règles relatives au Rapport d'Orientations Budgétaires, par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT à l'article L.5211-36,

Considérant que le Comité syndical prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le ROB,

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2023,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

ID : 045-200079903-20230216-DELIB52023-DE



## DÉCIDE

**Article 1** : de valider le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2023, tel qu'annexé.

**Article 2** : d'autoriser la Présidente à signer tous documents afférents au Rapport d'orientations Budgétaires 2023 et de les transmettre au représentant de l'Etat.

**Article 3** : de mettre ce document en ligne sur le site internet du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, dans un délai d'un mois après son adoption, soit avant le 16 mars 2023.



Certifié conforme au registre des délibérations,  
La Présidente,

Monique BEVIERE

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 21 février 2023 et de sa publication le 21 février 2023 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

ID : 045-200079903-20230216-DELIB52023-DE